

Règlement sur l'organisation en vue du tir des régiments et des groupements d'artillerie sol-sol

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur l'organisation en vue du tir des régiments et des groupements d'artillerie sol-sol : (ART 206) : Approuvé le 15 octobre 1974 sous le N° 2209/DEF/EMAT/ETUDES/3

Adresse bibliographique : Saint-Maixent : A. I., 1974

Description matérielle : 1 vol. (64 p.) : fig., pl. ; 30 cm

Sujet(s) : ART. 206

Tir (technique), artillerie

Artillerie, tir (technique)